



MINUSCA
Mission multidimensionnelle intégrée
des Nations Unies pour la stabilisation
en République centrafricaine



TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UNE INSTITUTION OU D'UN GROUPE DE CONSULTANTS NATIONAUX EN CHARGE DE LA CONCEPTION ET PRODUCTION DES OUTILS DE SENSIBILISATION SUR LES MISSIONS ET LE FONCTIONNEMENT DE L'UNITE MIXTE D'INTERVENTION RAPIDE ET DE REPRESSION DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS (UMIRR).

Avec l'appui du Projet Conjoint PNUD-MINUSCA-ONUFEMMES

I. CONTEXTE

La République Centrafricaine (RCA) est marquée depuis son indépendance par une succession de crises politico-militaires caractérisées par de graves violations des droits de l'homme. La crise née de la prise du pouvoir en mars 2013 par la coalition SELEKA ainsi que les graves violations des droits de l'homme qui s'en sont suivies ont plongé le pays dans une situation de volatilité sans précédent. La montée en puissance de la milice Antibalaka et la constitution de nombreux « groupes d'autodéfense » en réaction à la coalition Seleka ont conduit à des exactions et à des règlements de compte sur la population civile, approfondissant encore davantage les clivages communautaires sur fond religieux avec une situation humanitaire sans précédent.

Elles sont comptées par dizaines des milliers les femmes et les filles qui sont victimes de toutes sortes de violences.¹

L'impunité qui a prévalu en Centrafrique au fil des crises a entretenu le cycle de la criminalité. De même, les pesanteurs socioculturelles déjà existantes ont été exacerbées par la crise et ont contribué à l'augmentation des violences faites aux femmes et aux enfants.

En plus des violences imposées par les conflits armés, elles vivent, au quotidien en temps de paix également, plusieurs formes de violations de leurs droits que ce soit dans le ménage, dans la famille comme dans le milieu du travail, etc. Elles sont soit violées, répudiées mains vides sans formalités avec plusieurs humiliations ; elles sont également battues tous les jours ; discriminées dans tous les cercles de vie ; soumises à toute sorte de pratiques inhumaines lors du décès de leurs maris ; privées de l'héritage qui leur revient de droit, etc.

Pour ne parler que des violences sexuelles, si lors des conflits armés, ces faits étaient considérés comme l'apanage des hommes en uniformes, il est de plus en plus commun de voir aujourd'hui

¹ Les données disponibles en rapport avec l'ampleur des violences sexuelles et les violences basées sur le genre en général, confirment que tout le territoire RCA est touché par ce phénomène. Depuis le début de la crise, le système de gestion de l'information sur les violences basées sur le genre (GBVIMS) a enregistré en décembre 2015 plus ou moins 60.208 cas.

des civils ainsi que des opportunistes de tout bord s'adonner à ces pratiques intolérables de violation des droits des femmes, des filles et des petites filles.

En raison de la complexité de la situation et de la vigueur des affrontements communautaires engendrés par la crise en République centrafricaine, le Conseil de Sécurité des Nations Unies par la Résolution 2149 du Conseil de sécurité du 10 Avril 2014, a créé la Mission de stabilisation multidimensionnelle intégrée des Nations Unies. Elle appelle à une protection spécifique pour les femmes, à l'accès immédiat aux services et à la justice pour les victimes. La résolution stipule en outre qu'il devrait y avoir une présence active des forces de police et de sécurité.

Le communiqué conjoint du gouvernement de la République centrafricaine et l'Organisation des Nations Unies signé à Bangui le 12 Décembre 2012 renforce la coopération bilatérale dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité avec un appui significatif au Ministère de la sécurité publique (Police et Gendarmerie), pour la mise en place des Unités spécialisées pour s'occuper des crimes de violences sexuelles.

Le 8 Janvier 2015, le Décret n°15/007 crée ainsi l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles Faites aux Femmes et aux enfants (UMIRR) basé à Bangui composée des éléments de la Gendarmerie et de la Police et ayant une compétence nationale pour renforcer la répression contre ces violences. Un arrêté ministériel portant organisation et fonctionnement de l'Unité a été signé le 29 février 2016 pour appuyer les mesures d'applications du décret.

Pour l'opérationnalisation de l'Unité, une réhabilitation du bâtiment affecté par la Direction Générale de la Gendarmerie nationale, l'équipement ainsi que la formation des cadres et de la Police et de la Gendarmerie détachés à l'Unité, du personnel de la justice ainsi que du personnel médical et psychosocial sur le traitement des cas de SGBV et de violences sexuelles liées aux conflits sont les appuis qui sont notamment planifiés.

Mais pour que l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles Faites aux Femmes et aux enfants (UMIRR) joue pleinement son rôle il est important que la population à travers toutes ses couches, connaissent ses missions et son fonctionnement pour un meilleur recours à ses services.

Soulignons aussi que de manière générale, le manque d'accès à la justice par les citoyens les plus socialement défavorisées, et notamment par les femmes est souvent justifié par le manque d'informations sur leurs droits, une incompréhension du système judiciaire et de ses procédures, le manque de confiance à la justice formelle ce qui se traduit par un manque d'absence des voies de recours juridiques et judiciaires pertinentes et accessibles prévus par la loi.

L'accent mis sur les activités de sensibilisation se présente comme une réponse à ce défi. Les activités prévues sont en adéquation avec les objectifs et les attentes des populations principalement la diminution des violences sexuelles par la prévention et la répression.

C'est dans ce but que le projet cherche à engager une institution ou un groupe de consultants chargée/es de concevoir et de produire les matériels de sensibilisation.

II. OBJECTIFS DE L'ACTIVITE

a. Objectif global :

L'objectif général est de contribuer à la prévention et à une répression efficace des cas de violences sexuelles.

b. Objectifs spécifiques :

- Expliquer d'une manière simple et claire à la population les missions et le fonctionnement de l'UMIRR ;
- Expliquer d'une façon claire et simple la loi et la procédure judiciaire applicable aux cas de violences sexuelles ;
- Comprendre le rôle à jouer par les différents acteurs et connaître les structures compétentes et capables de répondre aux cas de VS et VBG ; les possibilités d'interaction avec les divers acteurs des autres volets de prise en charge.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les communautés locales améliorent leurs connaissances sur les missions et le fonctionnement de l'UMIRR ainsi que sur la lutte contre les VBG et les violences sexuelles liées au conflit et font recours aux services offerts par l'Unité.

IV. RESPONSABILITES ATTENDUS

Sous la responsabilité du Spécialiste Genre du Projet Conjoint et en collaboration avec la Consultante Internationale en Violences sexuelles liées au conflit, il est attendu de l'institution ou du groupe des consultants nationaux de soumettre une proposition technique et financière, pour réaliser notamment les activités suivantes :

- 1) Concevoir le contenu des messages (en Français et en Sango), produire et placer les panneaux de visibilité (affiches géantes) :

6 panneaux seront placés dans les villes de la République Centrafricaine pour une période initiale de 3 mois afin de sensibiliser la population sur l'existence de l'Unité et sur les services disponibles et sur la disponibilité d'une ligne verte.

- 2) Concevoir le contenu des messages (en Français et en Sango) sur la lutte contre l'impunité des violences basées sur le genre en général et sur les missions et le fonctionnement de l'UMIRR en particulier ; Suivre la production d'un spot radio (1 à 2 minutes) et suivre la production des 4 émissions radio en collaboration avec les radios sélectionnées et les intervenants désignés pour ce faire.
- 3) Concevoir et produire des saynètes éducatives (en Français et en Sango) – 4 saynètes au maximum de 5 à 10 minutes chacune pour la sensibilisation par radio théâtre – téléphone ouvert.
- 4) Concevoir, illustrer en image et produire des affiches et dépliants informatifs (en Français et en Sango) sur le fonctionnement de l'UMIRR – 500 dépliants et 500 affiches.
- 5) Suivre les démarches pour l'obtention d'une ligne verte pour l'Unité

Un système d'alerte avec des numéros d'appel gratuit de protection et d'intervention rapide sera mis en place en vue de faciliter le recours à l'Unité par toutes les couches de la population. Les démarches seront menées avec les Ministères compétents pour son octroi.

6) Suivre toute autre tâche liée à la communication sur l'UMIRR durant la période du contrat.

V. QUALIFICATIONS ET EXPERTISES REQUISES

Profil des soumissionnaires

- Avoir une autorisation de fonctionnement et/ou une personnalité juridique valide et délivrée par l'autorité compétente ;
- Avoir un personnel d'encadrement et d'exécution avec la qualification dans le domaine de communication avec les communautés

Expérience

- Avoir une expérience dans le domaine de la sensibilisation, communication et de la création ;
- Avoir des bonnes capacités d'illustration en dessins et images et de leur traitement ;
- Avoir les capacités de traduction des textes à élaborer en langue nationale Sango ;
- Avoir déjà travaillé avec une agence du Système des Nations Unies est un atout.

Planification et organisation :

- Faire preuve d'une capacité élevée à planifier et à organiser son travail en délivrant des résultats concrets, de qualité et dans un environnement multiculturel ;
- Avoir un sens très poussé de la créativité ;
- Etre proactif.

VI. DUREE DU TRAVAIL

La structure ou le groupe de consultants sera recruté pour une période de 30 jours.

N.B :

- Le groupe de consultants est appelé à soumettre un seul dossier en mentionnant une personne de contact responsable du groupe.

- L'énumération des outils de sensibilisation n'est qu'indicative. L'institution ou le groupe des consultants a la latitude de proposer d'autres types d'outils de sensibilisation en soumettant la proposition technique et financière.